

*Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture*

-ISESCO-

## **Conférence générale extraordinaire**

Jomtien - Thaïlande

3 mars 1990

## **Rapport final**

La Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- a tenu sa deuxième session extraordinaire le samedi 5 Chaâban 1410 H, correspondant au 3 mars 1990 à Jomtien, Thaïlande.

La séance d'ouverture a été présidée par S.E Mohamad Ahmad Hamdan, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Royaume Hachémite de Jordanie, président de la troisième Conférence générale de l'ISESCO, en présence de S.E Prof. Abdelhadi Boutaleb, Directeur général de l'ISESCO, S.E Haj Syed Ghulam Mustafa Shah, ministre de l'éducation de la République islamique du Pakistan, rapporteur de la troisième Conférence générale de l'ISESCO et M. Lamine Kamara, vice-président du Conseil exécutif de l'ISESCO.

La séance d'ouverture s'est également tenue en présence de S.E Général Thian Chai Siry Sam Ban, vice-premier ministre du Royaume de Thaïlande et Dr Wadia Haddad, Secrétaire exécutif de la Conférence mondiale sur l'Education pour tous.

Ont, par ailleurs, assisté à cette séance et participé à la conférence les délégations de la plupart des Etats membres de l'Organisation, présidées en majorité par les ministres de l'éducation et de l'enseignement, ainsi que les représentants d'un certain nombre de pays islamiques non membres invités à la conférence (voir liste des participants ci-jointe).

En outre, ont participé à la conférence en qualité d'observateurs, les représentants des organisations internationales et régionales suivantes : l'Organisation de la Conférence islamique -OCI-, l'Organisation arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences -ALECSO-, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture -UNESCO-, le Programme des Nations Unies pour le Développement -PNUD-, la Banque islamique, la Fondation arabe pour le Soutien des Etudiants arabes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés -HCR- et la Fondation caritative islamique mondiale.

Après l'ouverture de la séance par S.E le président de la Conférence, S.E Général Thian Chai Siry Sam Ban, vice-premier ministre du Royaume de Thaïlande a prononcé une allocution de bienvenue au nom de son pays (voir allocution ci-jointe).

S.E Mohamad Ahmad Hamdan, président de la Conférence, a ensuite prononcé l'allocution d'ouverture, suivi de S.E Prof. Abdelhadi Boutaleb, Directeur général de l'ISESCO, puis de M. Lamine Kamara, vice-président du Conseil exécutif de l'ISESCO et enfin de Dr Wadia Haddad, Secrétaire exécutif de la Conférence mondiale sur l'Education pour tous (voir allocutions ci-jointes).

Les représentants des régions arabe, africaine et asiatique ont ensuite abordé le projet de programme islamique d’alphabétisation soumis à la Conférence pour discussion. Ainsi, S.E Prof. Abdulaziz bin Abdullah Turki, ministre de l’éducation et de l’enseignement de l’Etat du Qatar, a prononcé une allocution au nom des délégations arabes. Ensuite, S.E Général Sikoli, ministre de l’éducation nationale de la République du Mali et S.E Haj Mustapha Gholam Shah, ministre de l’éducation de la République islamique du Pakistan, ont pris la parole, respectivement au nom des délégations africaines et asiatiques (voir allocutions ci-jointes).

### **Séance de travail**

Au début de la séance de travail, S.E le président de la Conférence a donné la parole à S.E Prof. Ibadir Thiam, représentant de la République du Sénégal au Conseil exécutif de l’Organisation, lequel a prononcé une allocution au nom de la commission créée par le Conseil exécutif parmi ses membres afin d’enrichir le projet islamique d’alphabétisation et de formation de base. L’intervenant a présenté une synthèse du travail de la commission, et donné un aperçu des grandes lignes et des caractéristiques du projet.

Par la suite, les conférenciers ont entamé la discussion du projet, à laquelle se sont joints les chefs de délégation et des organisations et institutions participant à la Conférence dans l’ordre suivant : Palestine, Malaisie, Irak, Syrie, Soudan, Brunei, Bahreïn, Pakistan, Sierra-Leone, ALECSO, UNESCO, Qatar, Mali, la Fondation mondiale d’aide aux étudiants arabes, Emirats Arabes Unies, Guinée, Iran, Jordanie et Sénégal.

La plupart des délégations se sont félicitées du projet islamique d’alphabétisation et de formation de base et souligné la nécessité de le mettre en œuvre afin d’assurer la généralisation de l’enseignement dans les Etats du monde islamique dans les meilleurs délais. Elles ont, par ailleurs, exprimé leur soutien au projet et salué l’Organisation qui a pris l’initiative de l’élaborer et de mettre sur pied l’Instance supérieure devant en assurer la supervision.

Les débats qui ont en lieu ont abouti aux propositions suivantes :

- ❖ Enrichir le projet islamique par des données et des informations statistiques sur la situation de l’analphabétisme dans le monde islamique, étant donné que de telles informations permettent de façonner et d’orienter la décision politique et d’attirer l’aide et le soutien des établissements publics et privées.
- ❖ Intégrer les statuts de l’Instance supérieure du projet, qui définissent les attributions et le mode de fonctionnement de celle-ci, au document principal du projet.

- ❖ Inclure dans les alinéas (71, 72, 73) une série de mesures proposées, telles que la non-imposition des subventions et l'institution de taxes spéciales sur certains biens de consommation au profit du projet, et annexer ces alinéas aux alinéas (30, 34) qui traitent du rôle des autorités responsables et du soutien de la volonté politique du programme.
- ❖ Insérer la catégorie des handicapés dans l'alinéa (26) consacré aux personnes les plus défavorisées, comme les réfugiés et les migrants.
- ❖ Mettre l'accent sur la nécessité d'éduquer les filles et les femmes dans le monde islamique conformément aux enseignements de la Charia qui considère la quête du savoir comme un devoir de tout musulman.
- ❖ Montrer qu'il existe à côté de l'analphabétisme fonctionnel et civilisationnel un autre analphabétisme tout aussi important, à savoir l'analphabétisme religieux.
- ❖ Insister sur l'importance de procéder à l'ajustement progressif et continu du projet islamique.
- ❖ Elaborer avec plus de détail les mécanismes de mise en œuvre du projet, afin que chaque pays puisse en choisir ceux adaptés à ses spécificités.
- ❖ Intégrer les programmes d'alphabétisation dans les plans et projets de développement socioéconomique et prendre les mesures réglementaires et administratives nécessaires à cet égard.
- ❖ Généraliser l'enseignement de base obligatoire pour éradiquer l'analphabétisme.
- ❖ Améliorer la qualité de l'enseignement de base obligatoire et en étendre la durée jusqu'à l'âge de 16 ans pour éviter le retour de l'analphabétisme après cette période obligatoire.
- ❖ Accorder la priorité, lors de l'attribution de la Zakat dans certains pays, aux écoles coraniques qui constituent un outil d'alphabétisation.
- ❖ Montrer l'importance de la participation des personnes instruites elles-mêmes à l'alphabétisation de leur entourage, les fonds collectés par les gouvernements et les organismes spécialisés n'étant pas suffisants, à eux seuls, pour venir à bout de l'analphabétisme.

- ❖ Créer des motivations matérielles et morales, fournir les moyens d'accès aux programmes d'alphabétisation et aux programmes formels parallèles et former des compétences internationales spécialisées dans ce domaine.
- ❖ Coordonner le projet islamique avec les autres projets élaborés dans le domaine de l'alphabétisation et de l'enseignement des adultes dans le monde islamique, tels que la Stratégie arabe pour l'alphabétisation et l'enseignement des adultes (ALESCO), le projet de l'UNESCO et autres et ce, pour éviter le double emploi et garantir la complémentarité des capacités.
- ❖ Prendre en considération les différences entre les législations relatives à la Zakat dans les pays islamiques et qui vont de celles qui recommandent la collecte de la zakat pour subvenir aux besoins nationaux à celles qui laissent les individus libres de s'en acquitter à leur convenance.

D'autres interventions ont mis l'accent sur la nécessité d'œuvrer pour mettre en place, organiser et bénéficier d'une institution de zakat.

La Conférence a, par ailleurs, examiné la situation de l'enseignement dans les territoires palestiniens occupés et pris note des actions des autorités d'occupation israéliennes contre le processus éducatif en Palestine.

Condamnant la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes par les forces israéliennes ; condamnant, en outre, les pratiques dirigées contre le processus éducatif en Palestine, la Conférence réaffirme sa solidarité totale avec la lutte du peuple palestinien et salue sa courageuse intifada. La Conférence salue également le peuple palestinien pour sa détermination à prendre toutes les mesures susceptibles d'assurer la poursuite et la protection du processus éducatif dans les territoires palestiniens occupés, l'application des programmes éducatifs nationaux et la sauvegarde de l'identité culturelle palestinienne.

S'appuyant sur ce qui précède et étant convaincue du droit à l'enseignement pour tous, la Conférence accorde une importance particulière à l'instruction des palestiniens dans le cadre du programme islamique.

Au terme des discussions, S.E le Directeur général de l'Organisation a répondu à un certain nombre de remarques soulevées lors des interventions précitées et remercié toutes les délégations qui ont contribué au soutien du projet et l'ont enrichi par leurs remarques ; en outre, S.E Prof. Ibadir Thiam, président de la commission mise en place par le Conseil exécutif pour enrichir le projet, a fourni des explications à la demande de certaines délégations.

Ensuite, S.E Prof. Mahjoub Al-Badaoui Mohammad, ministre de l'éducation de la République du Soudan, a présenté un projet de résolution portant approbation du programme islamique. Ce projet de résolution, qui a été salué par nombre d'Etats, a été approuvé à l'unanimité par la Conférence, laquelle a également approuvé à l'unanimité les deux documents annexes y afférents (voir annexes ci-joints).